



La minute policière

Capsule informative adressée aux élèves du secondaire

Juin 2026



Code de sécurité
routière

Les trottinettes électriques

Les trottinettes électriques sont maintenant autorisées à circuler sur le chemin public dont la vitesse maximale est 50 km/h ou moins. Plusieurs règles doivent toutefois être respectées. En voici quelques-unes:

TROTTINETTE

LA VITESSE DOIT ÊTRE
LIMITÉE À 25 KM/H

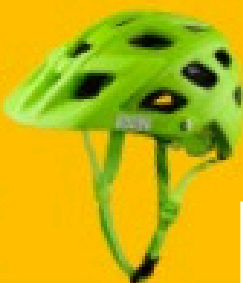
LA PUISSANCE MAXIMALE
DU MOTEUR DOIT ÊTRE DE
500 WATTS

DES RÉFLECTEURS ET DES
PHARES (AVANT ET ARRIÈRE)
SONT OBLIGATOIRES

CONDUCTEUR

TU DOIS AVOIR AU MOINS
14 ANS ET AVOIR UNE
PREUVE D'IDENTITÉ

LE CASQUE EST
OBLIGATOIRE



LES PASSAGERS SONT
INTERDITS

Pour connaître toutes les règles



Règlements
municipaux

En dehors de la classe, j'ai de la classe!

L'heure du dîner est un moment idéal pour relaxer. Plusieurs élèves en profitent pour quitter le terrain de l'école, mais un petit nombre d'entre eux dépassent parfois les limites et des conflits avec les résidents et les commerçants avoisinants apparaissent. Plusieurs règlements sont en vigueur pour assurer la quiétude des citoyens. Éviter ces comportements te garantira un dîner sans tracas tout en respectant la tranquillité de la collectivité.



Il est interdit de :

Flâner
(exemple:
attroupement,
obstruer la porte
ou l'accès à un
commerce)

Jeter des
déchets
au sol

Troubler la paix
(exemple: en criant,
en se battant ou
tout autre
comportement qui
trouble la
tranquillité)

Escalader une
propriété de la
ville
(exemple: arbre
immeuble,
clôture)

Des constats d'infractions peuvent être émis si tu enfreins ces règlements.

Bonne fin d'année scolaire !

